



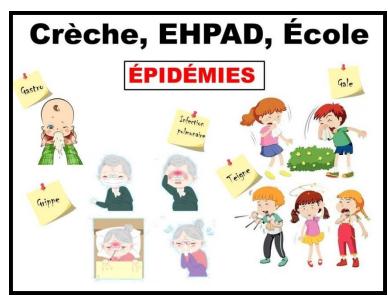
Section des agent.es de la Ville de Rennes du CCAS et de Rennes Métropole

Périodes d'épidémies

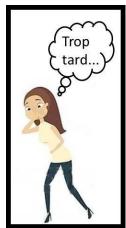
Non à la double sanction maladie / jour de carence pour les personnels des crèches écoles et de la DPAG.

Depuis presque deux ans, la journée de carence a été rétablie pour les fonctionnaires. Chaque année les agent.es des crèches, écoles et de la DPAG contractent sur leur lieu de travail des maladies en lien avec le public accueilli ou soigné. Pour eux. elles, double peine maladie et jour de carence à la fin du mois!

C'est pour cette raison que le syndicat **Sud** a envoyé un courrier à Mme la maire (voir au dos) demandant que lorsque l'agent.e contracte une maladie sur son lieu de travail lorsqu'une épidémie a été déclarée, la journée de carence ne soit pas appliquée.







Section SUD-SOLIDAIRES



Section des agents de la Ville de Rennes du CCAS et de Rennes Métropole

Le 7 Octobre 2019

Mme Nathalie APPÉRÉ Maire de Rennes

Mr Patrice ALLAIS/DGA Mme Claudine PAILLARD/DA Mme Laurence QUINAUT / DG Mr. Johan THEURET / DGA Mr. Gildas LAÉRON / DRH

Madame La Maire,

Notre section syndicale SUD dénonce le rétablissement de la journée de carence depuis bientôt 2 ans notamment pour le personnel de la DPAG, des crèches et des écoles.

Pour eux c'est la double peine, ils / elles contractent des maladies lors de leurs missions et se voient décompter une journée de salaire !

SUD demande que lorsqu'une épidémie est déclarée, la journée de carence ne soit pas appliquée.

SUD tient à souligner que le personnel de ces trois services est majoritairement féminin, et qu'au nom de l'égalité professionnelle que vous défendez au sein de nos collectivités, ce ne serait que justice.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire, Gérard GENDROT